

**Arrêté DDETSPP-PIPPV-CMD-23-05/02**  
**portant composition du Conseil médical départemental d'Eure-et-Loir – formation plénière**  
**des agents de la fonction publique hospitalière**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relatives aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°DDETSPP-PIPPV-22-06/05 du 4 juillet 2022, portant composition du Conseil médical départemental d'Eure-et-Loir -formation plénière des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n° DDETSPP-PIPPV-CMD-22-09/10 du 22 septembre 2022 modifiant l'arrêté N°DDETSPP-PIPPV-CMD-22-06/05 du 4 juillet 2022 portant composition du Conseil médical départemental d'Eure-et-Loir – formation plénière des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-DD28-PPSMS-MA-0051 du 23 novembre 2022, portant modification de l'arrêté préfectoral n°2022-DD28-PPSMS-MA-0032 du 26 juillet 2022 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n°DDETSPP PIPPV-CMD-22-12/12 du 12 décembre 2022, modifiant l'arrêté n°DDETSPP PIPPV-CMD-22-09/09 du 15 septembre 2022 portant désignation des médecins membres du Conseil médical départemental des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DD28-PPSMS-MA-0008 du 28 mars 2023, portant modification de l'arrêté préfectoral n°2022-DD28-PPSMS-MA-0051 du 23 novembre 2022 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir ;

Vu le procès verbal en date du 22 mai 2023 du tirage au sort effectué parmi les membres proposés par les conseils de surveillance des Centres Hospitaliers et Maisons de Retraite Publique en vue de la désignation de deux représentants de l'administration et de deux suppléants ;

Vu la proclamation des résultats de la réunion du bureau de recensement des votes suite au scrutin du 8 décembre 2022 relatif à l'élection des membres des commissions administratives paritaires départementales compétentes à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Considérant les propositions des organisations syndicales ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M. Vincent LEPREVOST, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 53-2022 du 30 décembre 2022, portant délégation de signature au profit de M.Vincent LEPREVOST, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°DDETSPP-PIPPV-CMD-22-09/10 du 22 septembre 2022 modifiant l'arrêté n°DDETSPP-PIPPV-CMD-22-06/05 du 4 juillet 2022 portant composition du Conseil médical départemental d'Eure-et-Loir - Formation Plénière des agents de la fonction publique hospitalière est abrogé;

**ARTICLE 2 :** Le conseil médical départemental en formation plénière des agents de la fonction publique hospitalière est composée comme suit:

1) Président: Madame le Dr COMBECAVE-VIAUD Geneviève

2) Au titre des représentants des Conseils de Surveillance - Représentants des conseils d'Administration hospitalier

Procès verbal de la Commission de tirage au sort du 22 mai 2023

les représentants de l'administration sont :

Membres titulaires

- Mme ROBILLARD Monique  
Centre hospitalier de DREUX

- M. HESLOUIN Alain  
Centre hospitalier de BONNEVAL

Membres suppléants

- Mme BAUDET Alice  
Centre hospitalier de BONNEVAL

- M. BOZET Christian  
Centre hospitalier de DREUX

3) Au titre des Représentants du personnels :

COMMISSION	SYNDICAT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
N°2	FO	M.MARCHAND Pascal (CH.Chartres)	Mme NEVEU Marina (CH.Chartres) Mme PAUTONNIER Marie-Christine (CHS .Bonneval)
	CFDT	Mm MALLET Christine (CH. Châteaudun)	M.MERMBERG Boris (CH.Châteaudun) Mme CARIS Aurélie (CH Chartres)
N°4	FO	Mme BEAUREPAIRE Laurence (CH.Dreux)	M.BLAY Jean-Baptiste (CH.Chartres) M.LIVET Laurent (CH.La Loupe)
	CGT	Mme PISOT Stéphanie (CH .Chartres)	M.BARRIERE Laurent (CH.Chartres) M.JOUBERT Karl (CH.Chartres)
N°5	FO	Mme LEGEAY Corinne (CH.Chartres)	Mme PAIN Chantal (CH.Dreux) Mme FRICH Audrey (CH.Chartres)
	CGT	M.PERICHON Vincent (CH.Chartres)	Mme LEFEVRE Chantal (EHPAD Gallardon) Mme EL AMRAOUI Chrystelle (CH.Chartres)
N°6	FO	Mme RHULMAN Magali (CH.Chartres)	Mme DUMINY Valérie (CH.Dreux) Mme HOYAU Caroline (CH.Chartres)
	CGT	Mme DAMOISEAU Adeline (CH.Chartres)	Mme JOURDAIN Sophie (CH.Chartres) Mme GERBAUD Véronique (CH.Dreux)
N°7	FO	M.PIONNIER Arnault (CH.Chartres)	M.DUARTE Jean-Louis (CH. Dreux) M.GAUTHIER Sébastien (CH.Chartres)
	CGT	M.BAUDRU Pierre-Jean (CH.Chartres)	M.BUQUET Thierry (CH.Dreux) M.LE CORRE Christopher (CH .Chartres)
N°8	FO	M.JARDIN Didier (CDEF)	Mme CORMERAY Sandra (CH.Chartres) Mme LINDNER Coralie (CH.Chartres)
	CGT	M.GAUDEMER Stéphane (CH.Chartres)	Mme SENECHAUX Christine (CH.Chartres) Mme SORET Karine (EHPAD Nogent-le-Roi)
N°9	FO	M.COUTANT Pascal (CH.Chartres)	Mme ROUSSEAU Amandine (CH.Dreux) Mme DJEANNE Catherine (CH.Dreux)
	CGT	Mme ROULLAND Joseline (CH.Chartres)	Mme LAGARDE Nicole (CH.Chartres) Mme BARBRY Stella ( CH.Chartres)
N°10	FO	Mme DORET Marylene (CH.Dreux)	Mme FARINA Audrey (CH.Dreux) Mme LEGENDRE Lydie (CH.Dreux)

Le mandat des représentants du personnel et des représentants de l'administration prend fin, à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire visé par l'article 6 de l'arrêté interministériel du 4 août 2004.

En cas de perte de la qualité pour siéger, de décès ou de démission d'un titulaire, son suppléant devient automatiquement titulaire. En cas de besoin, le mandat des membres du conseil médical départemental – formation plénière des agents de la fonction publique hospitalière peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.

4) Au titre des Médecins membres siégeant au Conseil médical départemental  
- formation plénière pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2025 :

Membres titulaires

Dr Geneviève COMBECAVE VIAUD  
Dr Jean-Paul DEHEUVELS  
Dr CRESCENT NASCIMENTO Corantin-Damase

Membres suppléants

Dr BELGHIT-MAAHLEM Djamila  
Dr PAPPALARDO Eric  
Dr SAVATIER Rim

5) Au titre des Représentants du personnel de Direction

Membres titulaires:

Mme VERDIN Anaïs  
Centre hospitalier de DREUX

Membres suppléants : Siège à pourvoir

**ARTICLE 3** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des représentants et aux médecins concernés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le **30 MAI 2023**

Pour Le Préfet  
Par délégué  
Le Directeur départemental  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations



Vince LEPREVOST